

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor
225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels du Domaine public du Grand Périgueux sis Restaurant Café Couleur 50 rue Louise Weiss 24000 Périgueux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant la demande du Restaurant Couleur Café de pouvoir occuper une partie des espaces publics situés au droit des bâtiments qu'il occupe pour installer une terrasse.

DECIDE

Article 1er : D'autoriser l'occupation d'une superficie d'environ 15 m² équipée d'une pergola sur le site situé au bâtiment « le 1857 » Hall B 50 rue Louise Weiss PÉRIGUEUX et de signer une convention d'occupation temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels du Domaine public du Grand Périgueux matérialisant cette autorisation.

Article 2 : L'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 34.63€/m2/an soit 519.45 à l'année (cinq cent dix-neuf euros quarante-cinq centimes d'euros).

Fait à Périgueux, le **19 JAN. 2026**

Affiché le :

19 JAN. 2026

Le Président
Jacques AUZOU

